

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
LA DIRECTRICE REGIONALE

DATE DE PUBLICATION : 12 juin 2023

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Economie et du Réseau, à la Directrice régionale Centre-Val de Loire le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Céline BURGERES, Directrice départementale d'Indre-et-Loire, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Olivier DEBIEN, adjoint à la directrice départementale d'Indre-et-Loire, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Tours ; Mme Céline BURGERES reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Tours.

Mme Céline BURGERES peut subdéléguer sa signature aux cadres de la succursale de Tours, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des agents du personnel titulaire des bureaux, placés sous l'autorité des cadres précités et dans la limite des attributions de ces derniers.

Orléans, le 12 juin 2023

Marie-Agnès DE MONTBRON